

Annexe à l'arrêté n° 2006-3423/GNC du 7 septembre 2006

Créée par l'arrêté n° 2006-3423/GNC du 7 septembre 2006

Remplacée par l'arrêté n° AG-2025-DJS-0248 du 23 décembre 2025 – Art. 7

LISTE DES TITRES OU DIPLÔMES

permettant d'exercer les fonctions de directeur d'un centre de vacances, d'un centre de loisirs ou d'un camp de scoutisme

1/ Conformément aux articles 1^{er} et 7 du présent arrêté, peuvent diriger un centre de loisirs ou de vacances les personnes titulaires d'un des titres ou diplômes énumérés ci-après :

- sous réserve de justifier de l'exercice d'une activité professionnelle correspondante au diplôme ou à défaut, d'attester d'une expérience d'encadrement de mineurs en centre de vacances ou en centre de loisirs d'au moins quinze jours sur les trois dernières années qui précèdent la demande :

- Conseiller d'Education Populaire de la Jeunesse (CEPJ)
- Diplôme d'Etat aux fonctions d'animation (DEFA)
- Diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DEDPAD)
- Diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire (DECEP)
- Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives (CAPASE)
- Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) spécialité activités sociales et vie locale dont l'option concerne l'animation des mineurs
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - hors option loisirs tout public – avec unité capitalisable complémentaire « direction CVL » (BPJEPS)
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport – option loisirs tout public (BPJEPS)
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités physiques pour tous (BEESAPT)
- Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) spécialité carrières sociales option animation sociale et socioculturelle
- Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) animation
- Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
- Diplôme d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse
- Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)
- Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS)
- Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles (DEUST AGAPS)
- Licence professionnelle métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle
- Licence professionnelle animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs
- Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré
- Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré
- Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif
- Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation
- Diplôme d'Animateur de Proximité avec la « CPU5 direction de centres de vacances et de loisirs » (DAP) ou DAP complet avec le certificat de spécialisation (C.S) direction de centres de vacances et de loisirs dans la limite de ses prérogatives
- Diplôme professionnel de professeur des écoles
- Certificat d'aptitude au professorat des écoles
- Certificat d'aptitude pédagogique d'instituteur

Annexe à l'arrêté n° 2006-3423/GNC du 7 septembre 2006

Mise à jour le 23/12/2025

- Certificat d'aptitude au professorat
- Agrégation du second degré
- Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'éducation ou conseiller principal d'éducation (CAFCE/CAFCEPE)
- Attestation du suivi avec succès de la formation préalable à la titularisation en qualité de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ou de professeur de sport, de conseiller technique et pédagogique supérieur
- Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
- Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
- Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement de lycée professionnel

- sous réserve de justifier d'une ou plusieurs expériences d'animation auprès de mineurs, en centre de vacances ou en centre de loisirs, d'une durée totale d'au moins quinze jours sur les trois dernières années qui précèdent la demande :

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif 2^{ème} et 3^{ème} degrés (BEES)
- Licence Sciences de l'Éducation
- Moniteur chef interarmées d'entraînement physique et sportif
- Certificat technique branche entraînement physique et sportif
- Attestation de suivi avec succès de la formation préalable à la titularisation en qualité de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ou de professeur de sport
- Baccalauréat professionnel « services de proximité et vie locale » ayant validé l'activité A2 (activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté)
- Licence Animation Sociale, Éducative, Culturelle et des Loisirs
- Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

LISTE DES TITRES OU DIPLÔMES

permettant d'exercer les fonctions d'animateur en centre de vacances, en centre de loisirs ou en camp de scoutisme:

2/ Conformément aux articles 3 et 8 du présent arrêté, peuvent exercer les fonctions d'animateur en centre de vacances, en centre de loisirs ou en camp de scoutisme les personnes titulaires d'un des titres ou diplômes cités supra ou, à défaut un des titres ou diplômes suivants :

- Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP)
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) 1^{er}
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du Sport (BPJEPS)
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports, option loisirs du jeune et de l'enfant (BAPAAT)
- Certificat de qualification professionnelle premier degré de l'animation
- Diplôme universitaire de technologie, spécialité carrières sociales (DUT)
- Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur (CAFME)
- Moniteur interarmées d'entraînement physique et sportif
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) petite enfance (exclusivement pour les centres de vacances et de loisirs maternels)
- Diplôme d'études universitaires générales, sciences et techniques des activités physiques et sportives (DEUG STAPS)
- Diplôme d'Accompagnateur Jeunesse (DAJ)
- Diplôme d'Animateur tout public (DATP)
- Diplôme d'animateur de section de jeunes sapeurs pompiers
- Diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME)
- Brevet de technicien supérieur agricole option "gestion et protection de la nature"
- Certificat de qualification professionnelle premier degré de l'animation
- Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Périscolaire

- Licence sciences de l'éducation
- Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI)
- Diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré
- Diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré
- Diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif
- Diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation
- Licence professionnelle coordination de projets d'animation et de développement social et socio-culturel
- Licence professionnelle animation
- Licence professionnelle animation sociale et socio-culturelle
- Licence professionnelle coordination de projets de développement social et culturel en milieu urbain
- Licence professionnelle animation professionnelle coordination et développement de projets pour l'action sociale culturelle et socio-culturelle
- Licence professionnelle médiation scientifique et éducation à l'environnement
- Licence professionnelle coordination et développement de projets pour les territoires
- Licence professionnelle famille, vieillissement et problématiques intergénérationnelles
- Licence professionnelle management de projets dans le domaine éducatif social et socio-culturel
- Licence professionnelle valorisation, animation et médiation territoriale
- Licence professionnelle animation et politique de la ville
- Licence professionnelle administration et gestion des organismes et dispositifs de l'animation sociale et socioculturelle
- Licence professionnelle développement social et médiation par le sport
- Licence professionnelle intervention sociale : développement social et médiation par le sport
- Licence professionnelle développement social et socio-culturel local
- Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Baccalauréat professionnel spécialité " animation-enfance et personnes âgées "
- Certificat d'aptitude professionnelle " accompagnant éducatif petite enfance "
- Certificat de qualification professionnelle " animateur de loisirs sportifs "